# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-8-81835894

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

**ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ** - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F

**SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX**

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

*Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture* - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : G. VARLET - Commission Paritaire de Presse N° 527 AD

Bulletin N° 27 - 10 Août 1981

## V I G N E

MILDIOU : L'état sanitaire du vignoble est dans l'ensemble satisfaisant. Cependant, localement des parcelles présentent des taches sur entre-coeurs. Aussi, dans ces cas précis, il sera prudent de réaliser une dernière intervention afin de limiter le développement du mildiou "d'automne".

Sur jeunes vignes et pépinières, la protection contre le mildiou doit être poursuivie.

Pour ces traitements il est conseillé d'utiliser des produits cupriques ou organo-cupriques en vue de favoriser le bon aoûtement des bois.

OIDIUM : Cette maladie progresse dans les parcelles insuffisamment protégées. Les grappes restant sensibles jusqu'à la véraison, il convient de renouveler la protection dans les situations propices à ce champignon.

En présence de foyers, entreprendre immédiatement une lutte curative (Se référer à notre bulletin N° 24 du 16 juillet 1981).

POURRITURE GRISE : Le stade "début véraison" déjà signalé dans notre précédent bulletin se généralise. Dès que ce stade est atteint, effectuer le troisième traitement spécifique anti-pourriture.

TORDEUSES DE LA GRAPPE - CICADELLES : Les préconisations de notre dernier bulletin restent valables.

ACARIENS : Les températures que nous connaissons actuellement peuvent favoriser l'accroissement rapide des populations "d'araignées" rouges ou jaunes. Il convient de surveiller attentivement leur évolution. Dans les zones habituellement infestées ; un traitement acaricide pourra être effectué dès cette semaine. Lors de sa réalisation, veiller à mouiller abondamment l'ensemble du feuillage et à utiliser de préférence un acaricide spécifique actif sur toutes les formes.

## ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE : Le deuxième vol étant soutenu dans tous nos postes d'observations, continuer d'assurer la protection.

ARAIGNEES ROUGES : Les éclosions sont en cours. Intervenir la semaine prochaine avec un acaricide spécifique en mouillant copieusement le feuillage.

P.1193

# C O L Z A

## TRAITEMENTS DES SEMENCES :

### *Fongicides* :

Le traitement des semences effectué par les organismes stockeurs est indispensable afin d'éviter la destruction de la jeune plantule ou du collet par un champignon parasite.

Le tableau suivant résume les différentes possibilités :

| Matières actives | Dose de matière active en grammes par quintal de semences | Parasites combattus |
|---|---|---|
| *captane* | 120 - 240 | ALTERNARIA |
| *silicate de méthoxyéthyl mercure* | 3,75 | PHOMA, ALTERNARIA |
| *oxyquinoléate de cuivre* | 37,5 | ALTERNARIA |
| *thirame* | 120 - 240 | PHOMA, ALTERNARIA |

### *Insecticides* :

L'utilisation du *méthiocarbe* (MESUROL) à 25 g de matière active par kg de semence protège les cultures contre les ALTISES ADULTES depuis la germination jusqu'au stade 1 à 2 feuilles vraies. La durée de protection ne dispense donc pas toujours d'un traitement insecticide en végétation.

## INCORPORATION AU SOL D'UN INSECTICIDE AU MOMENT DU SEMIS :

Un traitement d'assurance en localisation dans la ligne de semis peut être effectué avec l'un des produits suivants :

- *carbofuran* (CURATER) à 9 kg de produit commercial par Ha
- *terbufos* (COUNTER 2 G) à 10 kg " " "
- *thiophanox* (DECAMOX 5 G) à 9 kg " " "

Ce traitement systématique du sol se justifie d'autant moins que l'on dispose actuellement de nouveaux produits utilisables en pulvérisation. Plus efficaces et persistants, ces produits sont employés en fonction des populations d'adultes estimées par les piégeages ou le dénombrement des morsures. De plus la localisation demande un équipement spécialisé.

## DESHERBAGE DE PRESEMIS ET POSTSEMIS-PRELEVEE DU COLZA :

Cette technique présente des avantages et des inconvénients. Elle permet d'agir préventivement à l'égard des mauvaises herbes et à un moment où l'application peut se faire automatiquement.

Les graminées annuelles (vulpin et ray grass) sont assez bien maîtrisées par les produits de présemis ou prélevée. Mais les repousses de céréales et la folle avoine leur échappent très souvent ( mauvaises préparations du sol, conditions météorologiques défavorables...).

Par contre la plupart des dicotylédones ne peuvent être contrôlées que par des herbicides de présemis ou prélevée avec toutefois quelques insuffisances comme les crucifères (capselles, sanves, ravenelles) et les ombellifères.

Le choix de l'herbicide à utiliser sera fonction :

- de la préparation du sol
- de l'équipement de l'exploitation
- des espèces d'adventices dominantes susceptibles d'envahir la parcelle
- des possibilités d'utilisation.

Les *Herbicides* utilisables figurent dans le tableau ci-joint.

.../...

| | Matière active | Spécialité Commerciale | Dose/Ha de spécialité | Observations |
|---|---|---|---|---|
| PRE-SEMIS | diallate | AVADEX | 3,5 L à 4 L | antigraminées seulement. Augmenter la dose à 4,0 L contre la folle avoine et les repousses de céréales. |
| | trifluraline | TREFLAN E. C | 2,5 L | antigraminées et antidicotylédones sauf matricaires et crucifères |
| | napropamide | DEVRINOL | 2 à 2,5 kg | antigraminées, antidicotylédones bon sur gaillets et matricaires. Augmenter la dose à 2,5 L en sol argileux. |
| | nitralin | PLANAVIN W 50 | 2,5 L | antigraminées, antidicotylédones. Faible sur gaillets et matricaires |
| | nitralin + napropamide | ZULAN et FULTON | | antigraminées, antidicotylédones. irrégulier sur gaillets. |
| PRE-SEMIS OU PRE-LEVEE | butam | COMODOR | 4 à 5 L | antigraminées, antidicotylédones. Insuffisance sur gaillets. Augmenter la dose à 5 L contre les repousses de céréales. A déconseiller si risque de sècheresse. |
| PRE-LEVEE | dimétachlore | TERIDOX | 2 à 3 L | antigraminées, antidicotylédones. Insuffisance sur gaillets. Risque de freinage de la culture. La dose de 2 L sera utilisée en terres légères et filtrantes. La dose de 3 L dans les autres cas. |

## M A I S

*PUCERONS* : Les populations de pucerons se maintiennent à un niveau très faible. Dans l'YONNE subsistent quelques colonies de pucerons noirs (*Rhopalosiphum Padi*) sur panicules. Aucun traitement ne se justifie actuellement.

## B E T T E R A V E S

Nous observons depuis quelques jours les tout premiers foyers *d'OIDIUM*. L'intervention doit se réaliser à l'apparition des premiers symptômes avec un soufre mouillable micronisé à 6400 g/Ha.

Si la présence de *CERCOSPORIOSE* est également notée, ajouter au soufre un fongicide contenant l'une des matières actives suivantes :

| | |
|---|---|
| - *bénomyl* | : *150 g de matière active par hectare* |
| - *carbendazime* | : *150 g " " "* |
| - *thiabendazole* | : *100 g* |
| - *manèbe + thiophanate-méthyl* | : *1000 g/Ha + 500 g/Ha* |

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET.